7848 – Résumé

Le projet de loi portant règlement du compte général de l’exercice 2020 a pour objectif de recenser l’ensemble des opérations effectuées au courant de l’année budgétaire 2020. L’exécution du budget pour l’année 2020 s’est déroulée dans un contexte de crise, suite à l’émergence de la pandémie Covid-19. Lors de l’état de crise, déclenché en date du 18 mars 2020, des mesures ont été mises en place par le Gouvernement visant, d’une part, à limiter la propagation de la pandémie et ses effets sur le plan sanitaire et, d’autre part, à favoriser la relance économique par le biais de mesures ciblées. La crise a, par conséquent, eu un impact substantiellement négatif sur l’activité économique du Luxembourg et a fortiori sur les finances publiques. Au vu de la dégradation des recettes et de la hausse importante des dépenses publiques, le compte général pour l’année 2020 fait état d’écarts importants par rapport au budget voté par la Chambre des Députés. En effet, le compte général de l’exercice 2020 affiche un excédent de dépenses de 1,98 milliards d’euros, alors que le budget définitif a tablé sur un excédent de dépenses de 678,41 millions d’euros (différence de -1,30 milliard d’euros). Le compte général de l’exercice 2020, hors opérations financières, affiche un excédent de dépenses de 3,79 milliards d’euros, alors que le budget définitif prévoyait un déficit de 1,08 milliard d’euros (différence de -2,71 milliards d’euros).